



# Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## Motion DOM

Quelque 5000 agent.es de la ville de Paris sont originaires des cinq départements d'outre-mer : les DOM (*Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion et Mayotte depuis avril 2011*) ; la très grande majorité de ces agent.es occupent des emplois de catégorie C.

Depuis des décennies les agent.es originaire des DOM bénéficiaient, tous les 3 ans, d'un peu plus de 30 jours de congés supplémentaires qui se rajoutaient à la totalité des congés annuels de l'année en cours faisant ainsi un maximum de 65 jours de retour au « pays natal » avec un billet d'avion pris en charge par la collectivité.

Le décret 2020-851 du 2 juillet 2020 portant réforme du congé bonifié dans la fonction publique a supprimé les 30 jours de congés et ramené le bénéfice du passage gratuit de trois à deux ans. La « bonification » ne concerne donc plus les jours de congés mais simplement le billet d'avion. Continuer à parler de congés bonifiés est, d'un point de vue de la sémantique un abus de langage pour ne pas dire plus simplement une malhonnêteté.

30 jours tous les 3 ans divisés par 3 équivalents à 10 jours par an, soit deux semaines de travail en plus pour le même salaire !

Ces 10 jours multipliés par quelques 5 000 agent.es originaires des DOM cela représente, pour l'employeur, quelques 50 000 journées de travail supplémentaires par an sans qu'il n'ait à payer quoi que ce soit ! Mais pour les quelques 5 000 agent.es originaires des DOM cela fait deux semaines de congés en moins tous les ans !!

A ces 10 jours il faut rajouter la perte des 8 jours (le passage aux 1 607 heures de la loi de transformation de la fonction publique) ce qui fait pour les agents des DOM 18 jours de travail supplémentaires par an ! Hidalgo peut remercier Macron... !

L'action militante avait contraint la ville de Paris, capitale d'un pays qui pratiqua l'abominable commerce triangulaire, à commémorer l'abolition de ce crime contre l'humanité qu'a été l'esclavage et rendre hommage aux ancêtres des agent.es originaires des DOM-TOM.

Force est de constater que ce rendez-vous s'est transformé en opération de communication municipale.

Le SUPAP-FSU revendique :

- L'abrogation du décret 2020-851 du 2 juillet 2020 qui a, de fait, supprimé les congés bonifiés.
- Une commémoration annuelle ouverte à tous.tes
- Que le 27 avril soit une journée chômée et de mémoire pour tous.tes et au même titre que d'autres fêtes nationales (8 mai, 14 juillet).

- Que l'octroi de mer dans les DOM-TOM soit enfin remplacé par la continuité territoriale comme cela est le cas entre le continent et la Corse (*l'octroi de mer est une sorte d'imposition douanière pour les importations et livraisons de biens entre la métropole et les départements d'outre-mer*) ; ces impositions « douanières » pèsent très négativement sur le prix des biens de consommation. A titre d'exemple c'est comme si entre la Vendée et la Meuse il y avait des taxes douanières.
- Que les ilien.nes disposent des moyens de travailler et de vivre au pays sans devoir s'expatrier en métropole.

Le Congrès mandate le Conseil syndical pour que soit relancé un Collectif DOM-TOM pour alimenter la réflexion, actualiser la plate-forme revendicative du syndicat, et organiser des actions pour défendre les droits de nos collègues originaires des DOM-TOM.

## **Motion TOM...**